



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. DE REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, Mme FAISANT, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAHON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, Mme AMARD, M. KAJSA, M. LUCAS, Mme AUZIER, M. CORBEAU, Mme BRAQUEVILLE, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : M. VILLEMONT, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, M. GUILLEMOZ, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. THEODON, Mme VALY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON, Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. LAMBERT Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme AMARD, Mme ROGER, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. BOISSEAU, M. HARNOIS Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

M. THEODON, Adjoint au Maire, quitte la séance à 19h12 et revient en séance à 19h14, pendant l'exposé de la question n° 26/05 – 15 : "AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2025 DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ENTREPRISES" et prend part au vote.

**FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2025 DU BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ENTREPRISES – N° 26/05 - 15**

Monsieur NAUDION, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

" Après avoir adopté les résultats de l'exercice 2025,
Considérant ces résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Je vous propose les affectations de résultats suivantes pour le budget annexe Immobilier Entreprises confirmant les affectations anticipées votées le 28 avril 2026 :
Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement			
Résultat propre à l'exercice 2025	51 775,82 €	56 532,56 €	+4 756,74 €
Résultat antérieur reporté (compte 002)		18 115,65 €	+18 115,65 €
Résultat de fonctionnement à affecter			+22 872,39 €

Section d'investissement			
Résultat propre à l'exercice 2025	223 491,87 €	256 944,00 €	+33 452,13 €
Résultat antérieur reporté (compte 001)		48 072,51 €	+48 072,51 €
Résultat global d'exécution en investissement			+81 524,64 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	26 570,00 €	0,00 €	-26 570,00 €
Besoin de financement			+54 954,64 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Proposition d'affectation de résultat				
Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement Compte 1068	obligatoire			0,00 €
	complémentaire			
Résultat de fonctionnement reporté - Compte 002	du budget principal		22 872,39 €	+22 872,39 €
Solde d'exécution d'investissement reporté Compte 001	du budget principal		81 524,64 €	+81 524,64 €

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Il est proposé de confirmer l'ensemble de ces montants inscrits dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité l'ensemble de ces montants inscrits dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser (budget annexe Immobilier Entreprises).

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 02 JUL. 2026

Mis en ligne sur le site internet le

03 JUL. 2026
Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

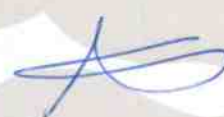
Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,







Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.